Cour
FRC
5974

OBSERVATIONS

DES RELIGIEUX BÉNÉDICTINS

DE LA CONGRÉGATION DE S. MAUR,

Sur la Motion de M. TREILHARD, *Membre du Comité des Affaires Eccléſiaſtiques, relative à la dotation des Religieux.*

Par Dom L..CH..PLIS, Religieux de la même Congrégation.

M&W 11005

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

OBSERVATIONS

DES RELIGIEUX BÉNÉDICTINS

DE LA CONGRÉGATION DE S. MAUR,

Sur la Motion de M. TREILHARD, Membre du Comité des Affaires Eccléſiaſtiques, relative à la dotation des Religieux.

IL n'eſt guère encore de Monaſtère qui ne renferme des ames admirables, qui font honneur à la nature humaine.

VOLTAIRE, *Eſſai ſur les Mœurs & l'Eſprit des Nations*, Chap. 39.

SOUMIS à tous les décrets de l'Aſſemblée Nationale, ſoutenus par une confiance entière en ſon humanité, en ſa bienfaiſance, les Religieux Bénédictins de la Congrégation de S. Maur, ſe ſont renfermés juſqu'ici dans le plus profond ſilence. Ils oſoient eſpérer que l'état Religieux, inviolable par les Loix, conſacré par la Religion, ſous la protection de l'Egliſe & de

l'Etat, en éprouvant une réforme salutaire, en rendant au siècle ceux de ses Membres qui désiroient y rentrer, eût recouvré & sa première ferveur, & sa splendeur ancienne. Mais frappés d'étonnement, de consternation, pénétrés de la plus profonde douleur, ils voyent enfin par le résultat des travaux du Comité Ecclésiastique, & que l'Etat Religieux est détruit par le changement total de son régime, de ses loix, & qu'on ne rend ses Membres à leurs familles, que pour porter au milieu d'elles l'indigence & la pauvreté.

Les Religieux Bénédictins respectent les intentions de MM. du Comité ; elles sont pures sans doute ; & lorsqu'ils prononcent avec rigueur la suppression des Corps Religieux, & lorsqu'ils en dotent les Membres avec une trop sévère économie, & lors même qu'ils les maltraitent par des inculpations affligeantes ; qu'ils nous permettent cependant de leurs observer qu'il eût été beaucoup plus consolant pour nous, beaucoup plus conforme à la vérité & à leur délicatesse, de tempérer notre affliction, en environnant de quelques fleurs le tombeau qu'ils nous préparoient, que de nous dévouer ensemble à la mort & au mépris.

Non, non, vous le savez, Messieurs, la destruction des Corps Monastiques n'est point un

châtiment, une punition que vous leur infligés. Nos biens sont devenus nécessaires à l'Etat, vous en disposés ; ce motif n'est pas honteux, il n'est que douloureux pour nous, mais il le devient infiniment plus encore lorsqu'on le couvre d'un prétexte qui nous humilie.

L'inutilité dont MM. du Comité accusent les Religieux est-elle bien réelle ? Combien de preuves ne pourroit-on pas leur fournir du contraire : les Religieux désireroient que ces MM. voulussent bien indiquer une espèce de travail, un genre d'utilité publique auquel ils ne se sont pas appliqués, & ils ne s'appliquent pas encore.

On leur indiqueroit un nombre infini de Religieux, savants dans l'Ecriture-Sainte & les Conciles ; on leur rappelleroit que tous les genres de sciences ont été ou défrichés ou cultivés par les Religieux ; on leur présenteroit un nombre considérable d'ouvrages sur la Physique : En Mathématique, différens Cours des élémens du Calcul intégral, des Traités d'Algèbre & de Perspective : en Statique, la règle des horloges, moyen de trouver le vrai méridien : en Hydraulique, différens projets dont l'exécution a procuré des eaux à plusieurs de nos Villes : en Acoustique, une manière nouvelle de propager le son & la voix à une grande distance. (Voyez le rapport de MM. de Condorcet & de Milli, du 14 Juin

1782). Des livres élémentaires en Gnomonique, l'art de faire des Cadrans ſolaires, le facteur d'Orgues : en un mot, la Botanique, l'Agriculture, le Jardinage, la Médecine, la Chirurgie, la Pharmacie, l'Aſtronomie, la Météorologie, toutes les Sciences ont été & ſont encore cultivées par les Religieux. On ne finiroit point ſi l'on entreprenoit de les nommer ainſi que leurs Ouvrages. Que MM. du Comité daignent honorer les Religieux de leur viſite ; qu'ils pénètrent dans leurs cellules, ils y verront leurs occupations, leurs travaux ; qu'ils aſſiſtent aux inſtructions publiques, qu'ils s'informent quels ſont les Miſſionnaires qui vont porter la foi dans l'ancien, dans le nouveau monde, & ſouvent la ſceller de leur ſang. Ah ! ſi quelques Religieux ſont, ou par défaut de ſanté, ou par quelqu'autre motif dans une inaction paſſagère, faut-il détruire l'Etat Monaſtique ? Pour quelques abeilles foibles ou parreſſeuſes, le maître ne diſperſe pas le reſte, il ne renverſe pas la ruche. Ne pourroit-on pas oppoſer au reproche de MM. du Comité, le témoignage honorable que MM. du Clergé de France ont daigné rendre aux Corps Religieux dans leur Aſſemblée tenue en 1780 ; en voici les expreſſions :

« Ne nous laſſons point d'expoſer à tous les » yeux, les droits immortels que ces établiſſe-

» mens ont acquis ſur la reconnoiſſance de la » Patrie..... Ils forment dans l'Egliſe & dans » l'Etat, comme autant de redoutables & puiſ- » ſantes citadelles qui veillent ſur le dépôt ſa- » cré de la foi, des mœurs, des lettres, & » même de l'autorité..... Que tous nos actes » & monumens dépoſent à l'envi du vœu de » l'Egliſe Gallicane, en faveur de leur conſer- » vation ».

Que ce tableau eſt différent de celui de MM. du Comité ; ils n'ignoroient cependant pas ces Meſſieurs, que ce ſont les Religieux qui ſont chargés par le Gouvernement de l'hiſtoire de toutes nos Provinces, de la Collection des Hiſtoriens de France, du Recueil de toutes les Chartes du Royaume ; ils n'ignorent pas ces Meſſieurs, combien ces importans ouvrages exigent de recherches longues & pénibles ; combien ils exigent de coopérateurs intelligens & laborieux, & avec quelle généroſité les Religieux y ſacrifient leur temps, leur vie, ſans intérêt, à leurs frais même. Ah ! MM. du Comité, avouez-le de bonne foi, ſi notre deſtruction n'avoit pour principe que notre inutilité, & non les beſoins de l'Etat, notre conſervation ſeroit infaillible.

Lorſque les Religieux Bénédictins diſent que les beſoins de l'Etat exigent la deſtruction des

Ordres Monaſtiques, ils ſont bien éloignés d'en être perſuadés. Ils ne tiennent ce langage que d'après l'opinion commune, que d'après le vœu d'une multitude qui s'abuſe; leur conſcience déſavoue ce langage. Ils ne ſont point ſans doute aſſez fanatiques, pour prétendre que le règne de la Religion dépend de leur exiſtence; ils ſavent que l'Egliſe étoit floriſſante avant qu'ils fuſſent : mais ils ſavent auſſi, & ils ſont perſuadés avec tous les Pères de l'Egliſe, avec le Clergé de France lui-même, que leur conſervation importe beaucoup à la gloire du Chriſtianiſme; ils ſont convaincus que l'on devroit réparer & non pas détruire ces monumens antiques & reſpectables de la piété de nos Pères, ces ſolitudes précieuſes, conſacrées par un grand nombre de ſaints & d'hommes illuſtres dans tous les genres. Ils gémiſſent de voir démolir une portion des remparts de la Religion, tandis que de toutes parts, le vice, l'impiété l'attaquent, l'affoibliſſent, l'outragent, la perſécutent. Ce ne fut jamais dans le moment du combat que l'on maltraita, que l'on congédia ſes guerriers.

Au reproche d'inutilité, MM. du Comité ajoutent celui plus grave encore de déréglement.

Les Religieux avoueront avec franchiſe que pluſieurs d'entr'eux n'ont pas hérité des vertus de leurs peres, qu'ils ont apporté dans le Cloître

l'influence malheureuſe des mœurs publiques; mais, que la profeſſion qui peut ſe flatter de n'avoir éprouvé dans ce ſiecle aucune altération, oſe leur jetter la premiere pierre : mais avec quelle exagération le monde ne peint-il pas un Religieux un peu relâché ? Il le montre avec une ſecrete complaiſance, avec un triomphe malin; il prête des intentions criminelles à ſon maintien, à ſes démarches, & la conduite d'un ſeul fixe ſur tous la défaveur publique. Le monde ne voyant preſque point les Religieux reſpectables, n'ayant ſous les yeux que ceux qui ſont diſſipés, il ignore les vertus ſublimes qui ſont renfermées dans le ſecret du Cloître.

Oſerions-nous vous dire MM. du Comité, quelle eſt la ſource de ce relâchement dont les Religieux ſe plaignent eux-mêmes, de ce relâchement dont depuis long-tems ils demandent la réforme. Qu'on en cherche la cauſe dans les perſécutions de toute eſpèce dont on les accable. Depuis combien de tems, triſtes jouets de tous les différens pouvoirs, leur en fait-on éprouver les effets les plus déſolans; on frappe les uns de ſtérilité, on ſupprime les autres, on envahit les biens de ceux-ci, on pille les Monaſtères de ceux-là; tous, on les dévoue à la raillerie, au mépris, à l'inſulte, à l'ignominie, à l'outrage; & quel courage, quel héroïſme faudroit-il pour conſerver l'eſtime d'un

état que tout conſpire à humilier, à avilir. Oui; que l'on place les Religieux dans une ſituation fixe & honorable, qu'on les protège, & l'on verra ſe rétablir parmi eux la régularité, la pénitence & les plus éminentes vertus. L'arbre dont le tronc eſt ſain, & dont pluſieurs branches fleuriſſent encore, n'eſt pas coupé, on le conſerve en élaguant les branches gourmandes qui abſorbent ſa sève. Telle fut dans tous les tems la conduite des hommes ſages, telle fut toujours la conduite de l'Egliſe. Le Pape Clément VIII répondit au Cardinal de Vaudèmont, qui lui propoſoit de détruire un ſeul Ordre, celui de Saint-Benoît : « Votre propoſition eſt contraire aux » ſaints Canons, à tous les Réglemens des Con» ciles. Je vous ai envoyé pour guérir des ma» lades, & non pour les étouffer. L'Ordre de » Saint-Benoît a rendu de ſi grands ſervices à » l'Egliſe, que la ſeule penſée de l'abolir eſt » elle-même criminelle ».

Ne nous arrêtons cependant pas plus long-tems à détourner le coup mortel dont on veut nous frapper. Nous tenterions en vain de l'éviter, il nous devient même un bienfait dans le moment préſent.

Quittons, puiſqu'il le faut, oui, quittons ces livrées ſaintes & auguſtes autrefois. Solitaires, Religieux vénérables de toute eſpèce, qui avez

honoré la France, qui l'honoreriez encore par vos talens, vos vertus, & qu'elle pleurera bientôt : Allons, oui, allons enſemble, dépouillons aux pieds de la Nation un habit de pénitence, reſpecté jadis, maintenant couvert d'opprobre ; l'honneur nous défend de le porter : avec lui nos vertus ſont des crimes : avec lui nos jours ſont menacés : avec lui la Religion elle-même ſemble perdre aux yeux du Peuple de ſa majeſté, de ſa grandeur.

Telles ſont les diſpoſitions, tels ſont les ſentimens d'un grand nombre de Religieux : on les y a conduits par degrés à force de vexations, à force d'outrages. Victimes du préjugé, réduits à la cruelle néceſſité d'abandonner leurs Cloîtres, voulez-vous donc, MM. du Comité, y entrer en vainqueurs ; voulez-vous vous emparer, à titre de conquête, de leurs poſſeſſions & de leurs biens.

Vous leur offrez une penſion de 700 livres : ſera-t-elle exempte de retenue, de droit, de quittance, de charge quelconques ; vous ne le dites pas, vous craignez peut-être d'étendre trop vos bienfaits.

Avez-vous bien réfléchi, Meſſieurs, que les hommes auxquels vous refuſés auſſi durement une partie du néceſſaire, ſont des hommes, qui, honnêtes comme vous, n'ont pas d'autre reſſource que la ſévère demi-portion que vous leurs pré-

ſentez. Ils reſtent tous ſans état : les Religieux Bénédictins n'ont point l'uſage de la Chaire, ni des moyens de ſubſiſtance de la plupart des autres Religieux. Une vie de cabinet, ſédentaire, jointe à la majeſté du Culte public, forme leurs habitudes. Ils ont toujours eu une vie auſtere ; mais ſaine, conforme toujours à leurs beſoins : ils étoient aſſurés de tous les ſecours, de toutes les douceurs poſſibles dans leurs infirmités, dans leurs maladies. Accoutumés à ſoulager l'indigence, ce ſentiment ſublime leur eſt devenu un beſoin : mais hélas ! la portion que vous aſſigniez aux ſeptuagenaires eux-mêmes eſt inſuffiſante aux plus jeunes. Permettez quelques détails.

Un grand nombre de Religieux eſt éloigné de ſa famille, de ſon diocèſe : le Religieux qui écrit dans ce moment eſt a plus de 80 lieues du ſien : ſon voyage, par les voitures publiques à coûté, y compris le port de ſes livres, près de 300 livres. Ajoutez à cette dépenſe les effets néceſſaires pour meubler le chétif réduit auquel vous le bornez ; ajoutez-y ceux indiſpenſables pour la perſonne dont il ſera forcé d'emprunter le ſervice, ſes gages, toutes les petites proviſions de premiere néceſſité : en un mot, figurez-vous un homme qui n'a pas un uſtenſile à lui, qui tombe ſur la terre environné de tous les beſoins, & qui n'a pour reſſource que 1000 à 1200 livres même, pour frayer

à tout ; & ajoutez encore qu'il peut être d'une conſtitution foible, délicate, accablé de quelque infirmité ou maladie. Religieux vénérables dont les travaux ont hâtés la vieilleſſe ; vous encore confrères infirmes dont tous nos ſoins pouvoient à peine ſoulager les douleurs : la miſere, le déſeſpoir, la mort, voilà les reſſources que vous préſente la main bienfaiſante du Comité Eccléſiaſtique.

Humanité ſainte ! aimable bienfaiſance ! vos droits ſont-ils reſpectés envers nous ?

Quoi, ſeize cent cinquante individus abandonnent plus de ſix millions de revenu, & on leurs refuſe le néceſſaire, ou bien on le péſe avec la plus auſtere rigueur !

Dira-t-on pour colorer cette épargne ſordide, que nous étions, & trop riches, & ſortis de la ſimplicité de notre état. Réformateurs indiſcrets, prenez notre regle, ſaiſiſſez-en l'eſprit, & venez voir ce que vous trouverez à réformer dans nos portions, dans notre vêtement, dans nos meubles : alors vous ſaurez que ces Religieux dans la ſimplicité de leur regle, coûtent maintenant 1500 livres chacun à leurs Monaſtères ; n'eſt-ce donc point une dériſion de propoſer à l'auguſte Aſſemblée, qu'elle fixe à 800 livres la penſion de chaque Religieux en communauté ;

n'eſt-ce point une inſulte de vouloir retenir encore ſur cette ſomme trop chétive, les frais du culte, toutes les réparations uſufruitieres des égliſes & des bâtimens. Il eſt des années pendant leſquelles les penſions réunies de tous les Religieux d'un Monaſtère ſuffiroient à peine à ces ſeuls objets. Les laquais, oui, les laquais ſont mieux traités par leurs maîtres que nous ne le ſommes par vous MM. du Comité ; ils ſont logés, chauffés, éclairés, blanchis, on leur accorde en outre une livre dix ſols chaque jour. Voudriez-vous nous faire ambitionner leur état en nous plaçent au-deſſous d'eux ? Bien plus encore, vous craignez, vous redoutez juſqu'aux moindres ſecours que nos familles pourroient nous accorder ; vous exigez qu'elles ſoient cruelles, barbares envers nous, qu'elles nous voient dans la miſere ſans pouvoir nous ſecourir. Eh pourquoi nous forcez-vous d'aller traîner ſous leurs yeux une vie pauvre & malheureuſe ? Il falloit au moins nous exiler loin d'eux & de nos amis, afin d'épargner à leur tendreſſe la vue de nos malheurs.

Les Religieux qui voudront vivre ſous une regle, (dont on ne donne aucune idée,) ſeront plus à plaindre que ceux qui rentreront dans le ſiècle. Outre l'inſuffiſance de leurs penſions, ſemblables à ces hordes errantes qui n'ont point

d'habitation fixes, les Religieux seront forcés de changer fréquemment de maison : la stabilité de leur domicile dépendra de la vie d'un sur quinze : chaque fois que la mort enlèvera ce quinzième, tous les autres porteront la peine des assassins, ils seront forcés de fuir, & ce séjour rentrera dans les mains de la Nation.

Il est un Corps religieux mendiant, qui dans un Mémoire imprimé paroît scandalisé de ce que quelques Bénédictins ont demandé une pension de 1800 liv. Les Bénédictins respectent ce Corps religieux ; ils ont toujours été édifiés de ses vertus. Mais chaque Institut a ses loix, sa sévérité & ses douceurs. Tel Institut se propose pour vertu particuliere, la pauvreté. C'est sous les auspices de cette vertu que les Ordres mendians se sont établis, multipliés. Les Régles de S. Benoît, de S. Bruno & plusieurs autres, assujettissent leurs disciples à la contemplation, à la priere, & elles ont de l'indulgence pour tous leurs besoins, elles ordonnent même sévèrement aux Supérieurs & Officiers de les prévenir tous. Cela posé : chaque individu qui entre dans l'état religieux choisit l'Institut qui a pour fins la vertu qu'il chérit. S'il préfère la pauvreté, il se consacre chez les Religieux mendians ; il sait, en y entrant, que ses besoins seront réduits au plus juste nécessaire ; il sait qu'il ne devra les petites douceurs de la vie,

preſque tous ſes vêtemens même, qu'à ſon travail, qu'à ſon induſtrie. L'individu au contraire, qui ne ſe propoſe pas pour objet particulier la vertu de pauvreté, préfère, choiſit un inſtitut dans lequel il ſait que ſa foibleſſe éprouvera tous les ſecours, tous les ſoins qu'une charité prévenante & officieuſe ſaura lui procurer : Tel eſt celui des Bénédictins.

Il n'eſt donc ni ſcandaleux, ni étonnant que des hommes qui avoient embraſſé un état qui fourniſſoit honorablement à leurs beſoins, qui ont contracté dans cet état des habitudes plus étendues que celles des Religieux mendians, déſirent en continuer la jouiſſance. Reſpectables Religieux mendians! ceſſez d'être ſcandaliſés de nos beſoins, nous ne meſurons point les vôtres, ſouvent nous y avons pourvus, & nous déſirons ne vous en plus connoître que vous ne puiſſiez ſatisfaire.

C'eſt d'après leur état, MM. du Comité, que les Religieux Bénédictins ſe plaignent amérement de votre projet de Décret. Vous ſuppoſez que tous les ordres Monaſtiques ne forment qu'une maſſe d'hommes, tous aſſujettis aux mêmes loix, aux mêmes conſeils évangeliques : Vous nous prouvez authentiquement que la pauvreté eſt votre vertu favorite. Pratiquez-là, vous nous édifierez. Pour êtres méritoires dans notre état il faut que les privations ſoient libres, il faut

qu'elles ſoient volontaires : en voulant nous rapprocher des vertus de notre inſtitut, vous nous en éloignez par une penſion au-deſſous de nos beſoins. Gratuitement vous nous ſuppoſez des reſſources, il ne nous en reſte aucune que notre confiance dans les Repréſentans de la Nation. Vous vous êtes montrés dix, ſans compaſion pour nos beſoins, ſans égard pour des hommes d'une éducation ſoignée, ſans conſidération pour nos travaux, pour nos ſacrifices, pour notre affliction.

Trouvez bon que nous placions tout notre eſpoir dans l'Aſſemblée elle-même; noble, humaine, bienfaiſante, généreuſe, elle daignera peſer tout : elle conſidérera nos uſages, nos habitudes, notre genre de vie accoutumé, la grandeur de nos biens, l'étendue de notre perte : elle appercevra que pour que nous puiſſions continuer nos travaux commencés, il eſt néceſſaire que nous ſoyons exempts des inquiétudes, des démarches, des intrigues, des beſoins; en un mot, elle voudra que nous ne ceſſions pas de vivre dans l'honnête aiſance de l'état que nous avions choiſi.

Peres de la Patrie! hommes intègres comme la loi! daignez eſſuyer les larmes que votre Comité Eccléſiaſtique nous a fait répandre. Ah! vous ne nous forcerez pas d'aller tendre nos

mains toujours ouvertes pour ſoulager les malheureux. Non, dis-je, vous ne nous forcerez pas à ne les plus ouvrir que pour implorer pour nous-mêmes les dons de la pitié. MM. les Curés ne ſe plaindront pas de ce que vous nous accordez une penſion plus conſidérable que la leur. Aux 1200 livres dont il eſt queſtion pour eux, ſe joignent un logement, un jardin, un titre clérical, un patrimoine, l'eſpoir des ſucceſſions, les témoignages de la reconnoiſſance, mille reſſources enfin qui nous ſont interdites. La maſſe de nos biens de famille eſt reſtée dans la Société; nos parens s'en ſont aggrandis, l'Etat en a profité. Le ſacrifice de pluſieurs d'entrenous a été conſidérables. O Meſſieurs! ſeize cent cinquante familles en larmes vous ſollicitent de nous rendre à elles avec honneur. L'indigence de pluſieurs étoit ſoulagée par des penſions de notre Congrégation. Elles ſont ſupprimées avec nous, ces penſions, & avec elles, toutes leurs reſſources. Ne nous ôtez-pas celle de leur donner du pain. Notre mort ſucceſſive vous laiſſera dans peu d'années, tranquilles poſſeſſeurs de tous nos biens. O, Meſſieurs, toute la France dans les pleurs, ne voit preſque maintenant que des malheureux dans ſon ſein. N'en augmentez-pas le nombre en nous privant du bonheur de la ſoulager.

FIN.